

NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



GENERALE

E/CN.12/655/Add.1
25 mars 1963

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Dixième Session

Mar del Plata, Argentine, mai 1963

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Discours d'ouverture

L'ordre du jour de la séance inaugurale indiquera le programme de la cérémonie et les discours d'ouverture.

2. Election du Bureau

L'article 16 du règlement prévoit que "au début de chaque session, la Commission élit parmi ses représentants un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur, qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles".

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, (E/CN.12/655) a été envoyé aux Gouvernements membres avec la note d'invitation à la présente session, après consultation préalable avec le Président de la Commission comme le prévoit le règlement. La Commission peut modifier l'ordre du jour ou y inclure d'autres points. La Commission peut également le modifier à tout moment au cours de la session.

4. Situation actuelle de l'économie de l'Amérique latine

Ce point sera traité au cours des séances plénières et permettra un débat général sur la situation actuelle de l'économie de l'Amérique latine. Le Secrétariat a présenté, afin de faciliter les débats, une analyse des principaux événements qui ont eu lieu au cours de 1962. De même, les derniers numéros du Boletín Económico de América Latina et de son supplément statistique /présentent des

présentent des articles d'actualité, des chiffres et des renseignements les plus récents sur des secteurs économiques différents.

5. Développement économique et social de l'Amérique latine

La révision des principales tendances de l'économie de l'Amérique latine, qui a lieu généralement à l'occasion des sessions de la Commission, revêt cette fois une importance particulière, en raison du ralentissement continu du rythme d'expansion des économies de la région et l'aggravation des problèmes de nature différente. Il est urgent de profiter avec la plus grande intensité des perspectives et possibilités qui se sont présentées afin de surmonter la tendance à la stagnation et rattraper et dépasser les taux antérieurs de développement économique et social.

Ces problèmes et perspectives démontrent qu'il serait intéressant, à la présente session, d'évaluer dans son ensemble l'expérience acquise pendant la période d'après guerre afin de contribuer à la définition des grandes lignes qui orientent la politique future de développement. Cette exigence a déterminé, en grand part, le caractère des documents sur ce sujet que le Secrétariat présente à la Commission pour examen; l'on peut également y trouver un nombre appréciable de recherches relatives aux divers aspects sociaux du développement.

6. Progrès de la planification en Amérique latine

La plupart des pays latinoaméricains consacrent d'importants efforts aux travaux de planification de leur développement économique et social. Dans certains cas, le Secrétariat y a contribué d'une manière directe au moyen du programme des "groupes d'assesseurs" actuellement placé sous la responsabilité de l'Institut latinoaméricain de planification, et dans d'autres cas d'une manière indirecte par ses recherches générales et de caractère méthodologique. La dixième session de la Commission présente une occasion d'examiner à fond l'expérience acquise, d'analyser les progrès obtenus et de préciser les principaux problèmes auxquels il faut actuellement faire face. Un débat de ce genre est essentiel, tant en raison de l'importance attribuée à cette matière que du fait que la planification devrait représenter, plus qu'un effort sporadique, un processus permanent, dont la constitution des mécanismes centraux et la préparation des premiers plans ne constituent que la phase initiale, qui devrait se perfectionner et s'étendre aux étapes

/d'execution et

d'exécution et de contrôle. D'autre part, il s'agit de questions comprenant des aspects que jusqu'ici n'ont pas été tout à fait mis au clair mais dont la mise en pratique exige des orientations bien définies.

La documentation présentée par le Secrétariat, outre sa contribution possible à l'évaluation des progrès réalisés et des problèmes actuels, comprend les résultats de nouveaux efforts dans le champ de la méthodologie, ainsi que les apports de divers cycles d'études et réunions internationales et des suggestions et progrès en matière d'information statistique.

Les discussions et les recommandations de la Commission peuvent avoir une importance particulière en ce qui concerne les travaux futurs de l'assistance technique internationale en matière de planification.

7. Politique commerciale et intégration économique de l'Amérique latine

L'examen de cette question portera sur les points suivants:

a) Relations commerciales avec d'autres régions du monde

L'évolution peu favorable du commerce extérieur de l'Amérique latine et son influence sur le ralentissement du rythme de croissance économique de la région, soulignent l'intérêt de prêter une attention toute particulière aux problèmes de ses relations commerciales avec le reste du monde. La documentation présentée par le Secrétariat à ce sujet traite, parmi d'autres aspects, de l'analyse des événements et tendances récentes des échanges avec les pays membres de la Communauté Economique Européenne, et souligne la nécessité d'une coordination effective de la politique commerciale de l'Amérique latine.

b) Participation de la CEPAL à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Cette réunion, que doit se tenir au début de 1964 au plus tard, offrira une occasion exceptionnelle aux pays sous développés de faire connaître, devant un rassemblement mondial, les problèmes fondamentaux de leurs relations commerciales, dont ceux ayant trait aux termes de l'échange, aux difficultés de développer de nouvelles lignes d'exportation - principalement les produits manufacturés et semi-manufacturés - les limitations inhérentes aux modèles traditionnels de spécialisation en matière de commerce international. Les débats de la Commission sur ce sujet pourront constituer la première étape préparatoire de la participation de l'Amérique latine à cette réunion et fournir au Secrétariat d'importants éléments lui permettant de prêter la

/collaboration aux

collaboration aux travaux préparatoires de la Conférence qui lui avait été sollicitée.

c) Intégration économique de l'Amérique latine

La documentation présentée par le Secrétariat sur ce sujet a pour but de faciliter l'examen de la Commission en ce qui concerne les progrès et les perspectives de l'intégration régionale, compte tenu des progrès obtenus par l'Association Latinoaméricaine de Libre Commerce, du rythme atteint en vue de l'intégration et des mesures qui pourraient être utiles afin d'accélérer ce rythme.

8. Le Programme d'intégration économique de l'Amérique Centrale

La portée vraiment régionale de l'intégration économique de l'Amérique Centrale, dont le progrès est hautement satisfaisant, a été complétée par l'adhésion récente du Costa Rica au Traité général d'intégration économique de l'Amérique Centrale et aux autres instruments centro-américains. Ce point de l'ordre du jour donnera l'occasion d'examiner les progrès du marché commun de l'Amérique Centrale et l'oeuvre réalisée par les institutions régionales s'occupant du financement, la technologie industrielle et l'amélioration de l'administration de ces pays.

9. Développement industriel de l'Amérique latine

Le Secrétariat a mis terme, depuis la dernière session du Comité plénier de la Commission, à une vaste série d'études, dont beaucoup ont été discutées au Cycle d'études sur la programmation industrielle tenu récemment à São Paulo. Le rapport de cette réunion sera présenté à la dixième session dans un document spécial.

L'examen par la Commission de ce point de l'ordre du jour se sous-divise ainsi:

a) Situation actuelle et perspectives du développement industriel

Un examen d'ensemble est entrepris des principales tendances et problèmes du processus d'industrialisation, recueillant et évaluant l'expérience acquise au cours de la période d'après guerre, dans le but de définir l'orientation fondamentale de la politique future du développement industriel de l'Amérique latine. La documentation présentée par le Secrétariat fait ressortir, outre les considérations pertinentes sur l'ensemble, l'importance des recherches technologiques pour le développement industriel

/de la

de la région. Elle présente également quelques éléments sur les aspects technico-économiques essentiels, tels que les économies d'échelle dans la programmation industrielle et ses repercussions en relation avec le développement national et l'intégration économique de l'Amérique latine.

b) Problèmes des principaux secteurs industriels

La documentation présentée par le Secrétariat comprend l'examen des caractéristiques actuelles, des perspectives de la demande et les possibilités de la satisfaire, les problèmes spéciaux de productivité ou rééquipement, les possibilités de commerce régional et de l'exportation à d'autres zones, etc., dans une série de secteurs industriels de haute importance, dont la fabrication d'équipements lourds et de machines-outils, les industries chimiques, les produits forestiers, l'industrie du papier et du cellulose et l'industrie textile.

10. Problèmes économiques de l'agriculture

Les débats de la Commission devront s'orienter, comme pour les autres sujets fondamentaux traités dans l'ordre du jour, principalement vers l'évaluation de l'expérience du développement agricole pendant la période d'après guerre, et un examen des principaux problèmes du secteur agricole y compris ceux de caractère institutionnel, afin de réunir les éléments d'appréciation indispensables pour définir une politique de développement qui surmonterait le grand retard de l'agriculture de l'Amérique latine.

Le Secrétariat soumet à la considération de la Commission un document préparé spécialement pour servir de base aux débats de cette nature. D'autre part, il présente, dans la série d'études sur l'élevage dans les différents pays de l'Amérique latine, une étude sur le Brésil.

Par ailleurs, les débats de la Commission pourront contribuer à préciser les formes de participation des pays de la région dans le Programme alimentaire mondial.

11. Ressources naturelles et énergie électrique

Le besoin croissant de diversifier les économies de la région, et les exigences que posent les buts d'accélérer la croissance économique et d'améliorer les conditions de vie de la population de l'Amérique latine, soulignent la nécessité d'acquérir de plus vastes connaissances et une meilleure évaluation des ressources naturelles de la région. D'autre part,
/les efforts

les efforts de planification qui ont été déployés mettent en évidence, une fois de plus, le caractère fragmentaire et très partiel des connaissances acquises jusqu'ici sur des sujets aussi fondamentaux. Par conséquent, la contribution apportée par les débats de la Commission au sujet des mesures et moyens tendant à améliorer la situation actuelle, peut avoir une signification spéciale.

Le Secrétariat offre comme base d'un examen de cette nature, un document préliminaire dans lequel il est décrit à grands traits l'état actuel des connaissances des principales ressources naturelles de la région, les techniques de recherche susceptibles d'être utilisées pour améliorer ces connaissances et les institutions spécialisées en Amérique latine qui s'intéressent à ce sujet.

Il existe d'autres documents qui portent sur l'expérience acquise au cours des travaux dans différents pays par les missions envoyées à cet effet pour étudier les ressources hydrauliques, et qui donnent les résultats des réunions d'experts en matière d'énergie électrique.

12. Activités en matière d'assistance technique

Les Nations Unies ont initié, pendant la dernière année, et conformément aux résolutions approuvées par l'Assemblée générale, la décentralisation de ses activités économiques et sociales en commençant par les projets régionaux d'assistance technique. Afin de rendre compte à la Commission de la situation actuelle de cette décentralisation, le Secrétariat présente une note spéciale et, au sujet du même point de l'ordre du jour, un document d'information préparé par le Bureau de l'Assistance Technique sur ses activités en Amérique latine financées par les ressources du programme ordinaire et amplifié.

Il est soumis également à la considération des gouvernements membres de la Commission une note préparée par la Division d'administration publique des Nations Unies, sur les programmes réalisés par l'organisation dans ce domaine.

13. Institut latino-américain de planification économique et sociale

Comme résultat de la résolution 220 (AC 52) approuvée par la Commission à la neuvième session du Comité plénier, l'Institut a été créé comme organisme autonome sous l'égide de la CEPAL, avec la coopération financière du Fonds spécial des Nations Unies et la Banque Interaméricaine de Développement.

L'Institut a commencé à exercer ses activités à partir du 1 juillet 1962.

/a) Rapport

a) Rapport des activités réalisées

Conformément au point 2, partie A, de la dite résolution, le Conseil d'administration de l'Institut doit présenter chaque année à la Commission un rapport sur la marche des travaux de l'Institut. Cette disposition est appliquée à la présente session au moyen d'un rapport spécial présenté avec une note du Secrétariat.

Election des membres du Conseil d'administration

Conformément au point 3 partie A, de la résolution 220 (AC.52), la Commission devra élire les huit membres du Conseil d'administration de l'Institut dont le mandat échoit à cette date. Le Secrétariat présente à la dixième session une note dans laquelle sont indiquées les normes et conditions de cette élection.

14. Coopération avec des organismes interaméricains

L'importante participation de la Commission, depuis la neuvième session, aux activités réalisées par les organismes interaméricains se trouve résumé dans une note du Secrétariat où sont résumés les accords adoptés par le Comité Ad Hoc de Coopération OEA/BID/CEPAL, les travaux réalisés conjointement par ces trois organisations et la participation de la CEPAL dans les travaux du Groupe d'Experts (Comité des Neuf) établi en accord avec la Charte de Punta del Este, et le Comité interaméricain de développement agricole (CIDA).

15. Immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili

Les travaux de construction de l'immeuble ont été commencés au cours des derniers mois de 1962 et devraient être terminés vers le milieu de 1964. Les rapports sur ce sujet présentés par le Secrétariat, font connaître les progrès réalisés, la situation financière, le déficit prévisible et le programme de donations établi par les gouvernements membres.

16. Programme de travail et ordre de priorité

a) Programme de travail et ordre de priorité pour 1963-64

La Commission approuve au cours de chaque session, le programme de travail et ordre de priorité pour les deux prochaines années, incorporé par la suite au rapport annuel qui est soumis au Conseil économique et social. En préparant ce programme, compte est tenu des décisions prises au cours de la session, ainsi que des recommandations de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des organismes auxiliaires de la Commission. De même

/les institutions

les institutions spécialisées des Nations Unies sont consultées le cas échéant.

La Commission devra jouer un rôle important dans les plans de la "Décennie des Nations Unies pour le Développement". A ce sujet, le Secrétariat a présenté au Conseil économique et social des projets détaillés, notamment en ce qui concerne l'expansion du commerce des pays moins développés, la planification du développement national, le développement industriel et l'application de la science et de la technologie pour résoudre les problèmes de ces pays, exploiter les ressources naturelles et améliorer les conditions de logement. Le Secrétariat expose dans un document ses idées sur le travail qui peut être entrepris en Amérique latine afin d'atteindre les buts établis dans la résolution sur la Décennie pour le développement. Il présentera également, en temps voulu, un projet de programme de travail et proposera un ordre de priorité pour chacun de ces projets.

Il sera également soumis à la Commission un rapport sur les activités en matière de logement, construction et planification de l'organisme du Conseil économique et social correspondant.

b) Résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qu'intéressent la Commission

Au moment de préparer le programme de travail, la Commission doit tenir compte des recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Le Secrétariat présente, afin de faciliter ce travail, un résumé de ces résolutions qu'intéressent la Commission et reproduit dans un document d'information le texte intégral de ces résolutions.

17. Examen et adoption du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social

La Commission présente chaque année, au Conseil économique et social, un rapport complet sur ses activités et ses plans, ainsi que sur ceux de ces organismes auxiliaires. Le rapport comprend également un résumé des débats de la session, le texte des résolutions approuvés, et le programme du travail et ordre de priorité. Afin de contribuer à la préparation de ce rapport, le Secrétariat a distribué un projet de la première partie de ce rapport.

18. Lieu et date de la onzième session

Conformément aux dispositions réglementaires, la Commission décide à chaque session du lieu où se tiendra la prochaine session, en prenant pour règle que "tous les pays de l'Amérique latine doivent être choisis à cet effet à tour de rôle". La Commission devra examiner, à cette occasion, les invitations reçues des Gouvernements à ce sujet et fixer le lieu et la date de la prochaine session. Il faut signaler que depuis sa création, les sessions de la Commission ont eu lieu tous les deux ans, et le Comité plénier se réunissant les années intermédiaires.

